

# Dossier de candidature 2010



[www.preventionroutiere.asso.fr](http://www.preventionroutiere.asso.fr)





Encourager, diffuser, récompenser les initiatives originales des communes en matière de prévention des accidents de la route, telles sont les idées qui ont guidé l'association Prévention Routière lors de la création des Écharpes d'Or en 1990.

Aux côtés des élus locaux, les Conseils d'enfants et de jeunes qui se développent de plus en plus, tant au niveau local que régional, choisissent très souvent ce thème d'action. Ils se sentent d'autant plus concernés que trop souvent, les victimes de ces accidents sont des jeunes.

Régulièrement, les collectivités locales ont mené des actions qui ont trouvé leur origine dans les réflexions et les souhaits émis par ces jeunes élus.

L'association Prévention Routière et l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes ont donc créé au sein du concours des Écharpes d'Or un Prix spécial pour récompenser le Conseil qui aura mené une action exemplaire de prévention des accidents de la route. Au-delà des récompenses, ce « Prix spécial » permet de recenser les multiples initiatives menées par les enfants.

Le nombre élevé de conseils de jeunes qui participent à notre concours montre l'intérêt des jeunes pour ce sujet.

Nous espérons qu'en 2010, l'implication et la motivation des jeunes conseillers sera encore plus forte.

Bonne chance à tous.

### **L'association Prévention Routière**

Au côté de l'association Prévention Routière, l'ANACEJ est très heureuse, cette année encore, de vous inviter à participer au prix spécial « Conseils d'enfants et de jeunes » des Écharpes d'Or.

Depuis 1992, il récompense des actions remarquables de jeunes citoyens pour améliorer les déplacements des usagers et la sécurité routière.

Les idées des jeunes, leurs actions, dans les quelque 1800 conseils communaux, généraux ou régionaux qui existent aujourd'hui, sont essentielles pour la vie des enfants et des habitants : favoriser l'accès des lieux publics aux personnes à mobilité réduite, lutter contre les pollutions, aménager des aires de jeux, mais aussi des parcours sportifs ou des sentiers botaniques, combattre le racisme et l'isolement des personnes âgées... Pourtant, ces initiatives restent quelquefois méconnues.

Aussi, nous remercions vivement l'association Prévention Routière, car grâce à ce prix, plus d'élus, de responsables des services techniques, de parents sauront que les jeunes agissent pour rendre les rues plus sûres et plus agréables. Nous espérons qu'ils les aideront à trouver des solutions adaptées à leurs besoins.

Alors, à tous les jeunes conseillers, nous disons : A vos crayons ! pour expliquer dans le détail votre projet, pour inciter les adultes à vous écouter encore davantage, et pour donner envie à d'autres jeunes de s'investir, comme vous, pour leur propre sécurité.

Bon travail et bonne chance à tous !

### **L'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes**





# Dossier de candidature 2010



Conseil de la ville, du département ou de la région de :

.....  
.....

Quel est le nom de votre conseil ?

.....  
.....

Quel est le nombre de conseillers ?

.....

Quel âge ont les élus du conseil ?

.....

S'agit-il d'un conseil d'enfants ou d'un conseil de jeunes ?

.....

Qui est le responsable de votre conseil ?

.....  
.....

Adresse de la mairie, du Conseil général ou du Conseil régional

.....  
.....  
.....

Code postal : .....

Tél. : .....

E-mail : .....

Nom du maire ou du président :

.....

Quel est le nom de votre action ?

.....  
.....  
.....  
.....

Ce dossier doit vous permettre de nous présenter une action menée en matière de sécurité routière que vous aurez réalisée avant le mois de juin 2010.

Nous serons très sensibles à vos explications ! Alors, joignez-nous tout ce qui vous semble important : vos comptes-rendus de réunions, des cartes, des dessins...

**Attention :** cette partie est à remplir par les jeunes conseillers qui doivent répondre aux questions posées. Les adultes ont le dernier paragraphe pour expliquer leur point de vue.

Dossier à retourner à l'association Prévention Routière **avant le 30 juin 2010.**

Nous sommes à votre disposition pour vous donner tous les renseignements complémentaires dont vous avez besoin. Pour cela, vous pouvez contacter :

L'association Prévention Routière

Tél. : 01 44 15 27 88

Fax : 01 44 15 27 68

6, avenue Hoche - BP469.08 - 75360 Paris Cedex 08

b.rossand@preventionroutiere.asso.fr



**Date limite de remise  
des dossiers : 30 juin 2010**



## Comment participer ?

Le prix spécial « Conseils d'enfants et de jeunes » s'inscrit dans le cadre général des Écharpes d'Or de l'association Prévention Routière.

### Qui peut concourir ?

Tous les Conseils municipaux, généraux et régionaux d'enfants et de jeunes ayant mené pendant l'année 2009 jusqu'à juin 2010 des actions liées à la sécurité routière peuvent présenter un dossier au jury des Écharpes d'Or de l'association Prévention Routière.

### Quelles actions peuvent être présentées ?

Toutes les initiatives en matière de prévention prises par les Conseils d'enfants et de jeunes peuvent être présentées. Il peut s'agir :

- d'actions pour assurer la sécurité des enfants sur le chemin et les abords des écoles (aménagement, patrouilleurs scolaires...);
- d'opérations de sensibilisation du public (enfants ou adultes);
- d'activité d'éducation routière à l'école ou hors de l'école;
- de la participation à des actions d'aménagements de l'infrastructure.

Cette liste n'est pas limitative. Beaucoup d'autres actions originales et expériences novatrices dans des domaines touchant à la sécurité routière et menées par les Conseils d'enfants et de jeunes, peuvent faire l'objet d'un dossier de candidature aux Écharpes d'Or.

### Comment présenter le dossier de candidature ?

Le dossier de candidature a été conçu pour faciliter le travail de rédaction et rendre homogène l'ensemble des dossiers. Les candidatures, pour être prises en compte, devront obligatoirement être présentées sur le dossier réservé à cet effet. Pour étayer et illustrer chaque dossier, il est recommandé de joindre tous les documents utiles : reportages photographiques ou vidéos, documents de promotion (dépliants, affichettes...), articles de presse, délibérations du Conseil municipal, du Conseil général, du Conseil régional, arrêtés du maire, etc.

### Quand et à qui retourner le dossier de candidature ?

Le dossier de candidature devra parvenir à l'association Prévention Routière, « Les Écharpes d'Or », 6 avenue Hoche, 75008 Paris, **avant le 30 juin 2010**. Les dossiers seront ensuite transmis à l'Anacej.

### Par qui seront examinés les dossiers ?

Un comité technique composé de responsables de l'Anacej étudiera chacun des dossiers.

Ce comité technique pourra demander un complément d'information si un dossier lui paraît incomplet ou insuffisamment renseigné.

Après étude, le comité technique transmettra ses propositions justifiées et argumentées au jury national des Écharpes d'Or, qui choisira le lauréat du Prix spécial « Conseils d'enfants et de jeunes ».

### Quand seront connus les résultats ?

Au cours du mois de novembre 2010, le lauréat du Prix spécial « Conseils d'enfants et de jeunes » recevra un trophée.

# 1 Les raisons de votre action

Pourquoi avez-vous entrepris cette action ?

Un accident ?

Une autre raison, laquelle ?

# 2 Quel est le but de votre action ?

Y avait-il un problème ponctuel à résoudre ?

Fallait-il réduire l'insécurité générale ?

# 3 Qui a eu l'idée de l'opération ?

L'idée de l'opération est-elle venue du conseil lui-même ?

De vos camarades électeurs ?

De la mairie ?

Du Conseil général ?

D'une autre source, laquelle ?

## 4 Qui vous a aidé à réaliser ce projet ?

Avez-vous travaillé en commission spécialisée ?

Avez-vous rencontré des professionnels ?

Le rôle des services techniques de la mairie ou  
du Conseil général a-t-il été important ?

## 5 La réalisation du projet

Combien de temps a-t-il fallu pour franchir chaque étape : élaboration  
du projet, prise de décision et démarrage des travaux, réalisation.

Faites une description détaillée de votre action.

## 6 Avez-vous rencontré des difficultés et lesquelles ?

A quel moment ?

Est-ce lors de l'élaboration du projet ?

Lors de sa mise en œuvre ?

D'où provenaient-elles ?

Qui vous a aidé à les résoudre ?

## 7 Le coût du projet

Savez-vous combien a coûté le projet ?

Y a-t-il eu des problèmes de financement ?

A-t-il fallu modifier le projet en raison de son coût ?

## 8 Les résultats

Etes-vous satisfaits des résultats ?

Qu'en pensent vos électeurs ?

La population ?

Les services techniques et les professionnels consultés ?

